



#### **LE MOT DU PRESIDENT**

Les 29.30.31 mai 2020 signeront la **20**<sup>ème</sup> **édition** du festival Papillons de Nuit. Un anniversaire qui s'annonce déjà comme un rendez-vous incontournable dans la région et que nous avons hâte de fêter avec vous.

« Plus grand festival de France dans le plus petit lieu », Papillons de Nuit réussit chaque année l'exploit de faire se rassembler 75 000 personnes dans un village de 480 habitants.

Avec 280 entreprises partenaires et plus de 7 000 personnes accueillies en 2019, Papillons de Nuit peut se vanter d'être l'un des plus grands rassemblements de partenaires du Grand Ouest. Ce succès, nous le devons à votre implication. En apportant votre soutien au festival, vous permettez à l'association R.O.C. en Baie d'accomplir sa volonté première : celle d'apporter la culture dans une zone en voie de désertification rurale, faisant ainsi de Papillons de Nuit un véritable projet de territoire.

Créé en 2011, le Village Partenaires joue un rôle essentiel dans le développement du festival. Les partenariats privés constituent le 3<sup>ème</sup> poste de recettes après la billetterie et la restauration. Un succès qui ne cesse de se confirmer à chaque édition.

En vous apportant chaque année de nouveaux services et des innovations au sein du Village, nous espérons vous voir toujours plus nombreux à nos côtés.

Notre souhait est de vous savoir fiers de partager ces moments de festivités, avec vos clients, collaborateurs, salariés, amis ou famille, rejoignant ainsi le message de fraternité que Papillons de Nuit véhicule depuis sa création.

En faisant vivre le club des partenaires en dehors du festival (petits déjeuners, tournoi de golf, soirée partenaires), nous tenons à vous montrer à quel point votre participation au festival est importante aux yeux des membres de l'association. Placés sous le signe de la convivialité, ces rendez-vous nous permettent d'être plus proches de vous et ainsi, de grandir ensemble autour d'un projet commun.

#### **Patrice Hamelin**

Président de l'association R.O.C. en Baie



Guillaume Vallée et Rémi James, Responsables du Village Partenaires



Patrice Hamelin, Président de l'association R.O.C. en Baie

#### **P2N EN QUELQUES MOTS**

Véritable point de départ de la saison des festivals en plein air, Papillons de Nuit a accueilli plus de 975 000 spectateurs depuis ses débuts en 2001.

Son modèle associatif et indépendant lui a permis de fidéliser un public toujours plus nombreux, tout en continuant à développer son image et sa notoriété au-delà de la Normandie.

# PAPILLONS DE NUIT, UN FESTIVAL QUI JOUE DANS LA COUR DES GRANDS

**7**<sup>ème</sup> festival associatif français et 1<sup>er</sup> festival associatif de Normandie, Papillons de Nuit a été créé sous l'impulsion de quatre associations locales organisatrices d'une fête annuelle à Saint-Laurent-de-Cuves. 10 000 festivaliers ont assisté à la première édition et les 20 ans du festival seront certainement l'occasion de passer le cap du million de spectateurs.

### **LE FESTIVAL EN CHIFFRES**



- 975 000 festivaliers depuis 2001
- 75 000 festivaliers en 2019 dont  $\rightarrow$  2 500 enfants de moins de 12 ans
- 60% de Normands & 39% entre 18 et 24 ans

280 entreprises partenaires

7 000 personnes invitées au Village Partenaires •





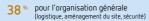
## 1400 bénévoles

840 prestataires  $\longrightarrow$  148 techniciens

26 administrateurs  $\longrightarrow$  4 salariés permanents

34€ le prix moyen du billet 45 % des déchets triés et valorisés

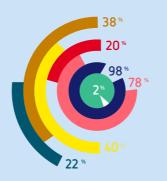
## 3 m<sup>€</sup> de budget global



20 % de sponsoring et mécénat

98 % d'auto financement

2<sup>%</sup> d'aides publiques





78 % de ressources propres (recettes de billetterie, merchandising, bar et restauration)

40 % pour les charges artistiques et techniques

22 % pour l'administration et la communication



6<sup>t</sup> de frites
300<sup>kg</sup> de tripes
6000 kebabs

## LE NŒUD PAP, L'ESPACE « HAUT DE GAMME »

salon Nœud Pap est un privatisé Le espace de 200 par jour reservé prestations places aux haut le Moulin gamme de de avec Jean, restaurant présence exclusive gastronomique, de chefs et la étoilés.

#### **DETAIL DE LA FORMULE**

- > Personnel d'accueil et vestiaire
- > Votre logo sur le panneau des partenaires
- > Service traiteur cocktail dînatoire, animations culinaires avec chefs étoilés et open bar inclus
- > Terrasse couverte
- > Ecrans LCD pour la retransmission des concerts
- > Accès au festival pour les concerts de la journée
- > Accès au parking VIP
- > Un cadeau souvenir du festival



## L'ENTRE PAP'S, LES TENTES ENTREPRISES PRIVATIVES

Au sein du Village Partenaires, plusieurs chapiteaux modulables avec terrasse sont à votre disposition pour le déroulement de votre journée. Avec 28 espaces de 15 à 300 personnes, nous pouvons vous proposer des formules vous permettant de passer une soirée avec vos clients et collaborateurs dans un lieu exclusivement réservé à votre entreprise. Nous mettons à votre disposition nos prestataires : traiteur, personnel d'accueil, décoration, animation...

#### **DETAIL DE LA FORMULE**

- > Prestation traiteur : buffet dînatoire à partir de 19h00 (option traiteur et boissons supplémentaires possibles sur demande)
- > Bar avec tireuse à bière, vin, café et softs en libre service
- > Tables pour le buffet, mange-debout et coin salon
- > Accès au festival pour les concerts de la journée
- > Accès au parking VIP

Espace commun de 24 mange-debout séparés par des cloisons, permettant à chaque entreprise d'avoir son espace privatif.

PAP'S & CO

La prestation traiteur et boissons est la même que pour les ENTRE PAP'S en tente privative. Le mange-debout est prévu pour 6 personnes. Il est possible de réserver plusieurs mange-debout, pour une ou plusieurs soirées. Des options traiteur et boissons sont possibles dans cet espace.







## LE PETIT NACRE, LE BAR D'AMBIANCE

#### **DETAIL DE LA FORMULE**

- > Un espace VIP vous garantissant ambiance et convivialité
- > Entre 19h et 21h tous les soirs, deux apéritifs dégustation offerts par notre partenaire Jack Daniel's
- > Un bar payant animé le reste de la soirée
- > Espace restauration avec la rôtisserie
- > Accès au festival pour les concerts de la journée
- > Accès au parking VIP





## SEULEMENT LE DIMANCHE

#### **LE MIDI AU FESTIVAL**

Vous avez la possibilité de bénéficier du repas du midi au festival et de profiter pleinement de la journée avec vos clients et collaborateurs.

#### Au choix:

- > Prestation traiteur : buffet (entrées et desserts) et plat chaud
- > Boissons incluses vin et softs (options payantes : apéritif, champagne, petits fours...)





#### LE VILLAGE CAMPING

Au cœur du camping et de ses 10 000 festivaliers, participez à l'animation du Village Camping en assurant la promotion de vos produits ou marques!

Le village est ouvert de 9h à 19h du vendredi au dimanche. Nous pouvons vous accueillir avec votre propre espace ou bien vous proposer l'offre complète décrite ci-dessous :

#### **MATERIEL**

- > 1 tente type « garden » 5 x 5 m sans plancher
- > 1 alimentation électrique de 3KVA
- > 1 spot d'éclairage
- > 1 table 2,50 x 0,80 m et 3 chaises

#### **PROMOTION**

- > 3 badges d'accès et repas au catering bénévole
- > 10 invitations pour une journée à définir
- > La signalisation de votre stand par un panneau de 1,50 x 1 m
- > Votre logo sur le site internet du festival (section P2N Friends)

#### **LOGISTIQUE**

- > Le gardiennage est assuré 24/24h par un agent de sécurité
- > Le montage s'effectue le jeudi et le démontage se fait à compter du lundi après-midi ou mardi au plus tard.

La vente sur le site n'est pas autorisée directement (sauf accord de l'organisation) ; la restauration et la vente de boissons par des prestataires extérieurs ne sont en aucun cas autorisées.









#### **LE SITE DU FESTIVAL**

Sur le site du festival, profitez d'un emplacement pour assurer la promotion de votre marque auprès des festivaliers pendant les concerts.

#### **MATERIEL**

- > 1 tente type « garden » 5 x 5 m sans plancher
- > 1 alimentation électrique de 3KVA
- > 1 spot d'éclairage
- > 1 table 2,50 x 0,80 m et 3 chaises

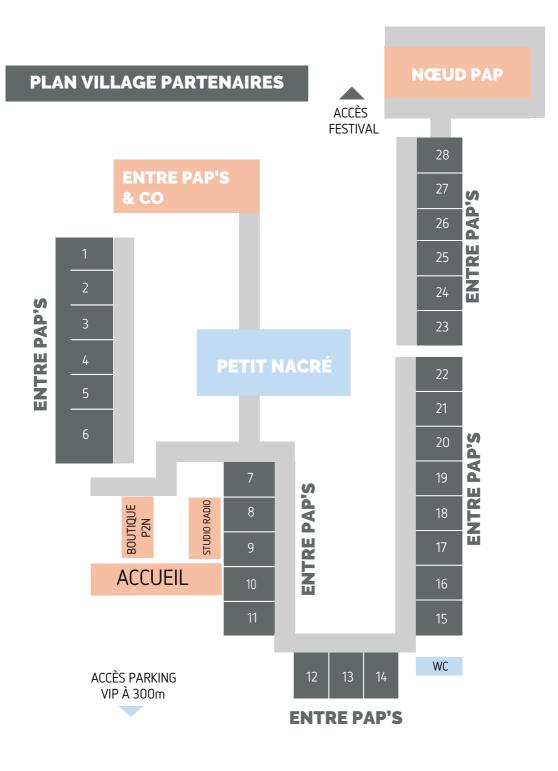
#### **PROMOTION**

- > 3 badges d'accès et repas au catering bénévole
- > 10 invitations pour une journée à définir
- > La signalisation de votre stand par un panneau 1,50 x 1 m
- > Votre logo sur le site internet du festival (section P2N Friends)

#### **LOGISTIQUE**

- > Le gardiennage est assuré 24/24h par un agent de sécurité
- > Le montage s'effectue le jeudi ou vendredi matin et le démontage se fait à compter du lundi matin

La vente sur le site n'est pas autorisée directement (sauf accord de l'organisation) ; la restauration et vente de boissons par des prestataires extérieurs ne sont en aucun cas autorisées.





### LE MECENAT D'ENTREPRISE

#### Le régime fiscal général

Lorsqu'une entreprise assujettie à l'impôt en France fait un don à un organisme d'intérêt général, elle bénéficie d'une réduction de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur le revenu, mais peut aussi bénéficier de certaines contreparties en communication et relations publiques.

Pour les entreprises, la réduction d'impôt est égale à 60 % du montant du don effectué en numéraire, en compétence ou en nature, pris dans la limite de 10 000 € ou de 5 pour mille du chiffre d'affaires lorsque ce dernier montant est plus élevé, avec la possibilité, en cas de dépassement de ce plafond, de reporter l'excédent au titre des cinq exercices suivants.

#### Les contreparties

Les contreparties constituent un avantage offert par le bénéficiaire au donateur en plus de la réduction d'impôt. La valeur de ces contreparties doit demeurer dans une « disproportion marquée » avec le montant du don : il est communément admis un rapport de 1 à 4 entre les montant des contreparties et celui du don, c'est à dire que la valeur des contreparties accordées à l'entreprise mécène ne doit pas dépasser 25% du montant du don.

<u>Exemple</u>: une entreprise qui fait un don de 10 000 €, pourra bénéficier de contreparties à hauteur de 2 500 €; si elle donne 100 000 €, les contreparties seront de 25 000 €.

#### Des avantages supplémentaires pour la culture

Des mesures spécifiques, très incitatives, ont été prises en faveur l'art contemporain, du patrimoine, de la pratique musicale, du spectacle vivant, de la sauvegarde et de l'enrichissement des collections publiques.

#### Spectacle vivant

Des dispositions spécifiques ont été prises en faveur de la diffusion du spectacle vivant et des expositions d'art contemporain : elles concernent les organismes publics ou privés dont la gestion est désintéressée, et qui ont pour activité principale la présentation au public d'œuvres dramatiques, lyriques, musicales, chorégraphiques, cinématographiques et de cirque, ou l'organisation d'expositions d'art contemporain. Ces organismes peuvent bénéficier du mécénat d'entreprise (réduction d'impôt de 60 % du montant du don) même s'ils sont assujettis à la TVA et aux autres impôts commerciaux.

#### LE MECENAT DES PARTICULIERS

#### Régime fiscal

Les particuliers consentant un don à une œuvre ou un organisme d'intérêt général bénéficient d'une réduction de leur impôt sur le revenu égale à 66 % des sommes versées, dans la limite annuelle de 20 % du revenu imposable (art. 200- du CGI).

En outre, si le plafond de 20 % des revenus est dépassé, le bénéfice de la réduction peut être reporté sur les 5 années suivantes.

#### Contreparties

Les contreparties, constituent un avantage offert au donateur en plus de la réduction d'impôt. La valeur de ces contreparties doit demeurer dans un rapport de 1 à 4 avec le montant du don, dans la limite forfaitaire de 65 €.

# LE MECENAT EN NATURE OU DE COMPETENCES

Une des possibilités offertes à un mécène entreprise consiste à apporter non pas des financements en numéraire mais des moyens (produits ou services) à la cause qu'elle entend soutenir. Il s'agit ici, d'un « mécénat en nature ou de compétence ».

Les critères d'éligibilité à cette forme de mécénat sont exactement les mêmes que ceux prévus pour une contribution en numéraire.

Principes d'évaluation : les textes disposent que l'apport de l'entreprise devra être valorisé au prix de revient, ou à la valeur nette comptable pour les éléments inscrits à l'actif de l'entreprise.

#### Comment valoriser une entreprise au titre d'un mécénat de compétences ?

Dans le cas d'une contribution d'une entreprise par « prêt de main d'œuvre » : c'est le cas de société de conseil, de prestation de service etc... il convient de considérer l'ensemble des coûts salariaux (salaires + charges) des personnels qui auront œuvré au titre du mécénat de compétence.

Afin de pouvoir permettre un contrôle de cette contribution, il est conseillé de faire en sorte que le mécène et la structure bénéficiaire du mécénat se concertent sur une procédure claire et contrôlable. A cette fin, il est recommandé que les parties s'entendent sur une liste de personnes, un détail nominatif des jours travaillés par les personnes au service du projet de mécénat. Ces listes nominatives et la validation de la présence de ces personnes étant assurées conjointement entre les deux parties de la convention.

Pour les produits livrés la valorisation correspond :

- > A la valeur du bien en stock (c'est-à-dire compte tenu d'éventuelles provisions pour dépréciation) si la marchandise provient du stock de l'entreprise
- > Au prix de revient de la prestation s'il s'agit d'une prestation achetée
- > A la moins-value à court terme constatée, s'il s'agit d'un élément d'actif pour un bien inscrit dans le compte d'immobilisation. Si le bien est totalement amorti, l'entreprise donatrice ne pourra prétendre utiliser ce don au titre des réductions d'impôts de l'article 238 bis (la valeur de ce bien étant comptablement et fiscalement nulle).

#### Précautions à observer entre les deux parties

- > Tout d'abord s'entendre sur la contribution « de compétence », il convient ainsi de définir avec le maximum de précision les caractéristiques techniques de l'action de mécénat de compétence. Selon les projets objets de la convention, et de leur degré de complexité. Un cahier des charges, le plus complet possible, sera annexé à la convention afin de détailler les caractéristiques techniques des produits ou services livrés.
- > De faire stipuler un échéancier de livraison des biens ou services,
- > De valoriser la contribution de l'entreprise mécène, au prix de revient, à la valeur nette comptable (pour les éléments de stock) ou à la valeur d'actif,
- > Enfin de porter attention aux éventuelles garanties contractuelles ou réglementaires (par exemple garantie décennale) qui devront être rappelées dans le document contractuel.

Un point doit également faire l'objet d'une attention particulière, la valorisation de la contribution de l'entreprise. Les textes de procédure fiscale disposent (art L 80C) qu'il est recommandé de procéder à un rescrit fiscal auprès des services fiscaux compétents. Cette procédure est à considérer quand un doute se fait jour quant à la valorisation des biens ou services livrés au titre d'un mécénat de compétence

#### LES RENDEZ-VOUS PARTENAIRES

Tout au long de l'année, les partenaires du festival sont invités à partager des moments de convivialité.

Petits déjeuners, soirée ou encore compétition de golf, tous ces rendez-vous sont de bonnes occasions pour se retrouver et échanger entre partenaires!











## CONTACT

Thomas Bracqbien Responsable partenariats thomas@papillonsdenuit.com 06 85 74 84 07

Marine Nourry
Assistante partenariats
m.nourry@tbms.fr
07 83 05 89 62

## **EQUIPE DU FESTIVAL**

Association R.O.C. en Baie Festival Papillons de Nuit 11, Route de Cuves 50670 Saint-Pois 02 33 69 20 40

Pierre-Olivier Madelaine Administration & production pom@papillonsdenuit.com 02 33 68 58 37 Isabelle Viel Administration & comptabilité isabelle@papillonsdenuit.com 02 33 68 58 35

Louisa Weisbeck Communication louisa@papillonsdenuit.com 02 33 68 58 36



Papillons de Nuit

R.O.C. en Baie